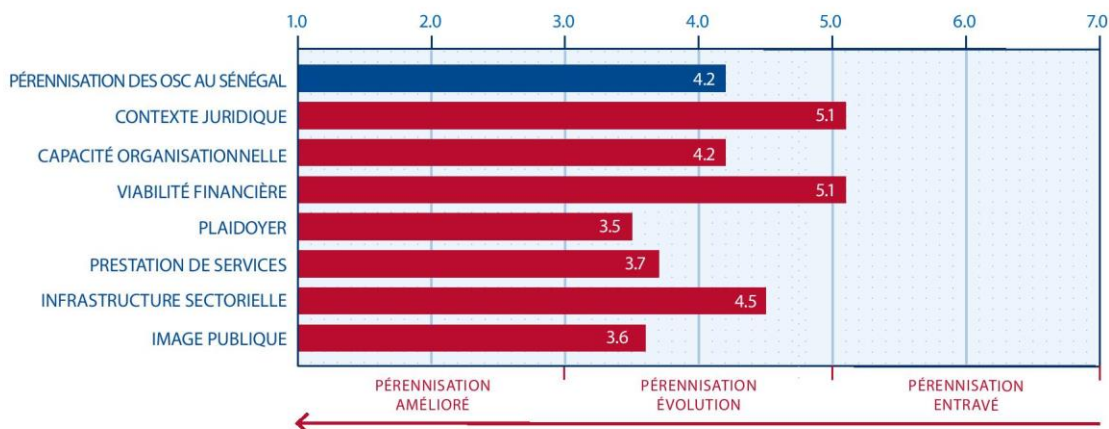


PÉRENNISATION DES OSC: 4.2



Le 23 mars 2020, une vingtaine de jours après la confirmation du premier cas de COVID-19 au Sénégal, le gouvernement sénégalais a publié le décret n° 2020-830 déclarant l'état d'urgence. Dans le cadre de sa réponse à la pandémie, le gouvernement a fermé les écoles et les marchés, instauré un couvre-feu nocturne, rendu les masques obligatoires et limité les déplacements interrégionaux. Le gouvernement a également mis en place des protocoles de dépistage rapide et de confinement. Les observateurs internationaux ont estimé que cette réponse énergique et la diffusion de messages publics cohérents sur le virus ont permis de contenir efficacement la maladie. Cependant, au bout de trois mois, des manifestations ont éclaté dans de nombreuses villes contre les mesures de lutte contre la pandémie, ce qui a contraint les autorités à les assouplir et finalement à les retirer.

Le gouvernement a également créé le Fonds de réponse et de solidarité contre les effets de la COVID-19 (Force COVID-19) pour contribuer au renforcement du système de santé et apporter un soutien financier aux ménages, à la diaspora sénégalaise, aux entreprises et à leurs employés. Soutenu par des ressources publiques et des financements de bailleurs de fonds nationaux et internationaux, le fonds disposait d'une dotation initiale de 1 000 milliards XOF (1,7 milliard USD), soit environ 7 % du produit intérieur brut national. Les OSC ont siégé au comité qui supervise le fonds et, lors d'une réunion avec les OSC, le président a souligné l'importance d'exploiter leur expertise pour planifier et mettre en œuvre la réponse nationale à la pandémie. Le président semblait également s'attendre à ce que les OSC aident à mobiliser des ressources pour la Force COVID-19. Mais les OSC et les entreprises sociales n'ont pas bénéficié du fonds ni reçu de financement du gouvernement pour les nombreux services qu'elles ont fournis en 2020 pour lutter contre la pandémie. Certaines organisations de défense des droits ont estimé que les mesures du gouvernement contre la pandémie étaient trop restrictives et les empêchaient d'exercer leur rôle de veille.

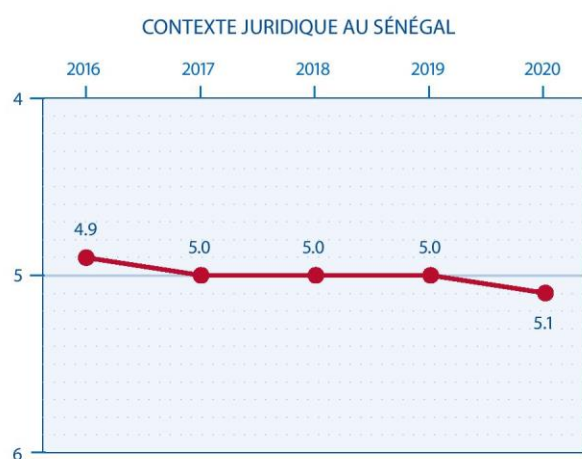
Les élections départementales et municipales qui devaient avoir lieu en juin 2019, puis le 1er décembre 2020, ont été reportées à mars 2021, afin de donner à la Commission politique du Comité de pilotage du dialogue national relevant du ministère de l'Intérieur le temps de superviser un audit des listes électorales et d'évaluer le processus électoral. Les OSC étaient représentées au sein de la commission par deux coalitions d'OSC, le Collectif des OSC pour les élections (COSCE) et la Plateforme des acteurs de la société civile pour la transparence des élections (PACTE). Ces coalitions ont joué un rôle majeur en aidant à obtenir un consensus sur des questions telles que l'élection des élus locaux au suffrage universel direct et la suppression des parrainages pour les élections locales.

Après une période de croissance soutenue de 6 % en moyenne au cours des six dernières années, la pandémie est venue porter un coup dur à l'économie nationale. La Banque africaine de développement a estimé que le produit intérieur brut s'est contracté de 0,7 % en 2020, car le virus a affecté des secteurs vitaux comme la restauration, la pêche, le commerce, l'artisanat, l'éducation et les transports. Plus d'un tiers de la population vit sous le seuil de pauvreté et 75 % des familles souffrent de pauvreté chronique, selon le Programme alimentaire mondial des Nations Unies.

La pérennisation des OSC au Sénégal n'a pas changé en 2020. Le contexte juridique s'est légèrement affaibli, l'espace civique étant limité par les restrictions liées à la pandémie et les militants et dirigeants des OSC faisant l'objet d'un harcèlement accru. Leur capacité organisationnelle s'est légèrement détériorée en raison du manque de préparation du secteur pour faire face à la pandémie. Leur viabilité financière a été modérément compromise par l'évolution des niveaux de financement externe et par la faiblesse des sources de financement nationales. L'infrastructure sectorielle des OSC s'est légèrement détériorée en raison du faible soutien des centres de ressources et des organisations de soutien intermédiaires. Le plaidoyer, la prestation de services et l'image publique des OSC n'ont pas changé.

Le ministère de l'Intérieur n'a pas communiqué de données sur le nombre d'OSC depuis plusieurs années. D'après des estimations, les OSC enregistrées comprennent plus de 10 000 associations et 589 organisations non gouvernementales. De nombreuses organisations non enregistrées sont également actives.

CONTEXTE JURIDIQUE: 5.1



Le contexte juridique des OSC s'est légèrement détérioré en 2020, car l'espace civique a été limité par des restrictions liées à la pandémie tandis que le harcèlement des dirigeants et des militants des OSC a augmenté.

Les associations sont régies par l'article 8 de la Constitution de 2001, qui garantit les libertés fondamentales, et par l'article 12, qui garantit le droit de former librement des associations, des sociétés et d'autres groupes. Par ailleurs, le Code des obligations civiles et commerciales définit les associations et précise les critères d'obtention de la personnalité juridique et de l'objet social, et le décret 96-103 définit les associations comme des organismes privés à but non lucratif dont l'objet est de soutenir le développement du Sénégal. Les

associations doivent obtenir la personnalité juridique pour fonctionner, être éligibles à un financement et ouvrir des comptes bancaires. Le processus d'enregistrement et de demande du statut d'ONG est généralement bureaucratique et lent, car la commission consultative interministérielle qui approuve les demandes se réunit rarement. En 2020, le processus d'approbation a été exceptionnellement long en raison de la pandémie.

Après deux ans de fonctionnement, les associations peuvent demander le statut d'ONG, qui leur confère le droit de bénéficier d'exonérations fiscales et douanières, en vertu du décret 2015-145. Les ONG doivent soumettre des rapports annuels à l'évaluation de commissions interministérielles, lesquelles approuvent également les plans de dépenses des OSC, y compris les sources de soutien financier, qui doivent être traçables. En 2020, les commissions interministérielles, qui se sont réunies virtuellement en raison des restrictions liées à la pandémie, ont approuvé quatorze demandes d'agrément d'ONG et trente-sept plans de dépenses. Les organisations étrangères qui devaient renouveler leurs accords de siège ont rencontré des difficultés en 2020, car la commission de surveillance des accords relevant du ministère de l'Intérieur ne s'est pas réunie pour examiner les demandes en attente depuis 2018.

L'espace de la société civile s'est rapidement réduit en 2020, les dirigeants d'OSC, les lanceurs d'alerte et les défenseurs des droits humains étant de plus en plus menacés et poursuivis en justice. Des violations sporadiques des droits humains ont été signalées, comme lorsque les forces de sécurité et de défense ont eu recours à une force excessive pour faire respecter le couvre-feu dans des localités comme Touba, Mbacké et Dakar en mars. En réponse aux multiples témoignages de victimes et aux enregistrements vidéo diffusés sur les réseaux sociaux et dans les médias, les autorités policières ont publié un communiqué dans lequel elles reconnaissent que « des interventions excessives se sont produites dans [leurs] rangs ». Plusieurs militants des mouvements *Noo Lank* (Nous refusons), *Fed Up* (Y'en a marre), *Front pour une révolution anti-impérialiste populaire et panafricaine* (FRAPP-France dégage), *Aar Li NuBokk* (Préserveons notre bien commun) et d'autres groupes ont été arrêtés pour avoir mené des activités telles que la distribution de tracts et la protestation contre le manque de transparence

dans l'attribution des contrats d'exploitation des réserves de pétrole et de gaz. Par exemple, en mars 2020, un membre de Ñoo Lank et de FRAPP-France dégage a été détenu pendant trois mois pour avoir participé à une manifestation contre la hausse des prix de l'électricité. En décembre 2020, deux militants de Ñoo Lank ont été placés en garde à vue et traduits devant le tribunal correctionnel pour « participation à une manifestation interdite et refus d'obtempérer à un agent » alors qu'ils tentaient de notifier la préfecture de Dakar de leur intention d'organiser un sit-in contre un accord sur la pêche entre le Sénégal et l'Union européenne (UE). Ils ont été libérés au bout de quatre jours. Les manifestations ont été systématiquement interdites en raison de « menaces réelles de troubles à l'ordre public », « d'incitation à la violence par des propos irrévérencieux » et de « risque d'infiltration d'individus mal intentionnés ».

Les OSC ont continué d'être tenues de remplir des déclarations fiscales annuelles et de payer l'impôt sur les sociétés ainsi que les taxes au nom de leurs employés. Les ONG ont droit à des exemptions de taxes et droits de douane sur les fournitures et les équipements utilisés pour des activités figurant dans les plans de dépenses approuvés par le gouvernement. Mais le processus d'obtention de ces exonérations est lent. Les OSC internationales peuvent signer des accords avec l'administration pour obtenir des avantages fiscaux. Les OSC qui signent des contrats de services de conseil rémunérés avec le gouvernement doivent payer des impôts sur ces revenus. En 2020, les OSC ont souvent fait l'objet de mises en demeure de redressements fiscaux ou de violations des règles liées à leur financement.

Les OSC peuvent soumissionner pour des contrats publics et générer des revenus par la vente de biens et services et en exploitant des entreprises sociales, à condition que les bénéfices soient utilisés pour soutenir leurs missions.

Les professionnels du droit à Dakar et dans les villes plus petites aident à répondre aux besoins juridiques des OSC. Les OSC de défense des droits de l'homme, dont Rencontre africaine pour la défense des droits de l'homme (RADDHO), Amnesty International et l'Association des juristes sénégalais (AJS), comptent souvent des juristes dans leur personnel qui, généralement à titre gracieux, aident les OSC qui ne sont pas en mesure de payer des services juridiques ou qui n'ont pas accès aux professionnels du secteur privé.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE: 4.2

La capacité organisationnelle des OSC sénégalaises s'est légèrement détériorée en 2020, le secteur n'étant pas préparé à faire face, sur le plan technique ou organisationnel, aux changements soudains de leur environnement opérationnel provoqués par la pandémie.

La pandémie a obligé les OSC à changer rapidement de cap pour répondre à de nouveaux besoins tout en faisant face aux restrictions de voyage et aux risques sanitaires. Leur capacité à réorienter leur planification et à redéployer les financements individuellement ou en partenariat a varié. Le GRET-Sénégal et ses partenaires Enda Graf Sahel et Fodde, par exemple, ont suspendu les formations professionnelles sur le terrain prévues dans le cadre du projet Qualemploi et après avoir consulté leur bailleur de fonds, l'Union européenne (UE), ont pu élaborer un plan d'urgence pour promouvoir des mesures de prévention. Le consortium a soutenu la Chambre des métiers en fournissant des produits hygiéniques tels que du savon et de l'eau de javel et en installant des stations de lavage des mains qui seront utilisées pour la formation des jeunes. Certaines organisations locales et communautaires (OC) comme Ndeyjirim, Alphadev et Jeunesse et développement (JED), ainsi que des OSC nationales comme l'ONG démocratie, droits humains, développement (ONG 3D), Union pour la solidarité et l'entraide (USE), Réseau africain pour le développement intégré (RADI), Enda Santé, ont également pu adapter leurs activités en concertation avec leurs partenaires techniques et financiers et leurs groupes cibles.

Mais de nombreuses OSC, notamment des organisations internationales, ont dû interrompre brutalement leurs activités, laissant les communautés sans services essentiels dans des domaines tels que la santé, l'éducation, l'eau, l'assainissement et les droits de l'homme. Certaines OSC internationales ont réduit leur personnel après la mise en



place de restrictions aux voyages et aux réunions en personne. Par exemple, le Centre d'étude et de coopération internationale (CECI) a suspendu la mise en œuvre de son projet Voix et leadership des femmes, financé par le gouvernement canadien, qui avait prévu de regrouper vingt organisations et cinq réseaux pour défendre les droits des femmes et des filles.

Pour certaines organisations et certains réseaux, la pandémie a été l'occasion de repenser leurs stratégies organisationnelles et communautaires pour la période post-pandémique. Par exemple, la Plateforme des ONG européennes au Sénégal (PFONGUE) a mis en place des groupes de travail inter-OSC composés d'organisations nationales et internationales, qui ont réalisé des analyses et formulé des propositions concrètes pour l'inclusion sociale, la territorialisation des politiques publiques et le développement durable. Ce processus de concertation a été l'occasion de réunir les OSC, les partenaires techniques et financiers, les intervenants institutionnels nationaux et locaux, le secteur privé et les autres acteurs du développement pour discuter des moyens de renforcer la résilience des OSC et le redressement économique et social du pays après la pandémie.

La gouvernance et la gestion interne des OSC ont été perturbées, car la plupart des organisations étaient mal préparées à travailler à distance pendant la pandémie. Tandis que cadres administratifs travaillant dans les bureaux ont généralement pu s'adapter rapidement au travail à distance, les cadres opérationnels et les agents de terrain et communautaires ont trouvé la transition difficile, voire impossible, en raison de la nature de leur travail. De nombreuses OSC n'ont pas pu assumer le coût d'équipements supplémentaires pour permettre à leur personnel de travailler à domicile, ce qui a creusé les écarts de capacité entre les organisations internationales, les OSC nationales et les organisations communautaires.

VIABILITÉ FINANCIÈRE: 5.1



La viabilité financière des OSC s'est modérément détériorée en 2020, car leur dépendance à l'égard de niveaux variables de financement étranger, associée à de faibles apports de financement nationaux, a accru leur précarité financière.

La majorité des fonds proviennent de bailleurs internationaux, dont USAID, l'UE et l'Agence française de développement. Plusieurs autres organisations bilatérales, dont l'Agence de coopération internationale de la Corée (KOICA) et l'Agence de coopération internationale du Japon, ainsi que des institutions multilatérales, comme l'ONU, la Banque africaine de développement et la Banque mondiale, ont des programmes de financement de la société civile de moindre envergure qui ciblent des secteurs spécifiques

ou des projets d'infrastructure locaux. Bien qu'il soit difficile d'obtenir des données précises sur les baisses de financement en raison de la pandémie, la plupart des OSC ont estimé que les niveaux de financement étaient instables et imprévisibles en 2020. Certains bailleurs ont suspendu leurs programmes de financement au moment du départ des équipes de terrain de personnel étranger des OSC internationales, tandis que d'autres ont réorienté les fonds de leurs programmes habituels vers la réponse à la pandémie. Par exemple, l'USAID a demandé à ses partenaires d'exécution de réorienter les fonds destinés aux activités du programme Sunu Election vers des campagnes de sensibilisation à la pandémie et la distribution de masques et de désinfectant pour les mains.

Les OSC sénégalaises se font souvent concurrence plutôt que de collaborer pour répondre aux appels à propositions. De nombreuses OSC locales sont dépendantes d'un seul bailleur de fonds.

Le niveau de contribution financière de l'État et des collectivités territoriales au financement des OSC reste faible, voire inexistant, en particulier pour les ONG, car il n'existe aucune disposition légale concernant leur financement par l'État. En 2020, la Force-COVID-19 n'a pas accordé de subventions ni de plans de redressement aux OSC ou aux entreprises sociales. Certaines OSC agissent en tant que partenaires d'exécution du gouvernement dans le cadre de contrats de service pour des programmes d'éducation, de santé, d'eau, d'assainissement et de gouvernance financés par des bailleurs bilatéraux et multilatéraux. Par exemple, Enda travaille avec le ministère de

la Santé et de l'Action sur le programme SEN/031 Santé et protection sociale, cofinancé par l'Agence de coopération luxembourgeoise. Avec le financement du Fonds européen de développement de l'UE, le ministère des Finances octroie des fonds aux OSC pour soutenir la mise en œuvre de projets approuvés dans le cadre du Programme d'accompagnement des initiatives citoyennes de la société civile (PAISC).

Le secteur privé n'apporte pratiquement aucun soutien financier aux OSC. Les entreprises privées travaillent directement avec les communautés par l'intermédiaire de leurs programmes de responsabilité sociale ou de leurs fondations.

Les OSC qui vendent des produits et exercent d'autres activités rémunérées ont vu leurs revenus diminuer considérablement en 2020, ce qui a entraîné une instabilité opérationnelle et une incapacité à payer les employés contraints de rester à la maison. Les revenus des coopératives de femmes travaillant dans la transformation locale des céréales et bénéficiant du soutien du programme de réponse à la crise COVID-19 du Réseau des acteurs et collectivités territoriales pour l'économie sociale et solidaire (RACTES) ont diminué de 55 à 90 % entre mars et juillet 2020.

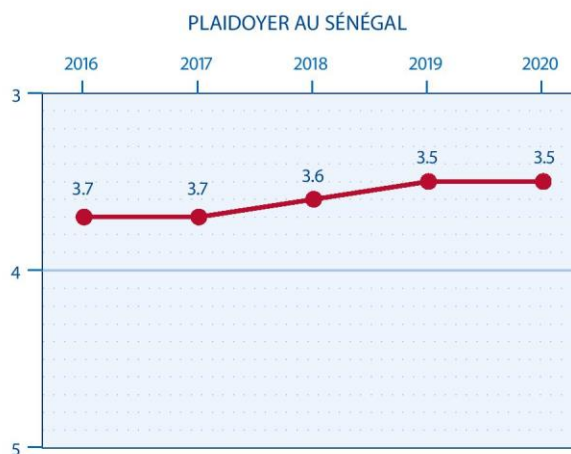
PLAIDOYER: 3.5

Le plaidoyer des OSC n'a pas changé en 2020.

L'année a bien commencé avec le lancement par le président, le 30 janvier, du rapport du Sénégal sur le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, un processus d'auto-évaluation qui permet aux États africains de promouvoir et de renforcer des normes élevées de gouvernance. Des organisations telles que le Conseil sénégalais des femmes (COSEF), le Conseil des organisations non gouvernementales d'appui au développement (CONGAD) et le Conseil national de la jeunesse du Sénégal (CNJS) ont participé à la Commission nationale de gouvernance, qui était présidée par la Plateforme des acteurs non étatiques du Sénégal (PFAnE) au nom de la société civile. Le CONGAD, la PFAnE, le Forum civil, la Fédération des associations de femmes sénégalaises (FAFS), le Conseil National de Coordination et de Concertation des Ruraux (CNCR), la Fédération sénégalaise des associations de personnes handicapées et le Réseau national des femmes rurales au Sénégal (RNFRS) ont siégé au Conseil économique, social et environnemental, ce qui leur a permis de contribuer à l'élaboration des politiques publiques. L'organisation Handicap Forum Educ, la Ligue sénégalaise des droits humains (LSDH) et le COSEF ont été nommés au comité de surveillance de la Force COVID-19 et ont participé au suivi de la mise en œuvre du Plan de relance économique et sociale.

La société civile a également joué un rôle majeur en facilitant un dialogue sur les questions électorales avec le parti majoritaire et les groupes d'opposition. En tant que membres de la Commission politique du Comité de pilotage du dialogue national chargée de promouvoir l'acceptation par tous les acteurs d'un processus électoral pacifique, le COSCE et la PACTE ont contribué à l'audit de la liste électorale avec le soutien de l'USAID. Au niveau local, à l'instar du partenariat entre le Forum civil et l'Association des maires du Sénégal dans le cadre de la certification citoyenne, les OSC ont plaidé pour la transparence et la redevabilité des autorités locales.

Malgré une longue tradition de contribution aux politiques publiques, seuls quelques grandes organisations et réseaux nationaux et internationaux ont efficacement défendu leurs intérêts en 2020. La majorité des OSC, en particulier les petites organisations de femmes et de jeunes, n'ont pas eu la capacité de formuler des critiques constructives des politiques publiques. En 2020, les restrictions introduites dans le cadre de l'état d'urgence, combinées à l'incapacité des OSC à s'adapter aux outils en ligne tels que les plateformes de travail à distance, ont empêché de nombreuses organisations d'exercer leur droit d'informer, de surveiller et d'évaluer les politiques publiques, selon un rapport de la RADDHO sur la gestion de la COVID-19 et la protection des droits humains au Sénégal. Les OSC ont également été handicapées par l'absence d'une loi sur l'accès à l'information facilitant l'accès



aux données gouvernementales, notamment en ce qui concerne le processus budgétaire, la gestion financière et d'autres questions économiques. Et enfin, certaines structures de l'État ont continué d'ignorer les suggestions et recommandations des OSC ; et les cadres consultatifs mis en place aux niveaux local et sectoriel sont souvent inopérants.

Néanmoins, les OSC ont travaillé en étroite collaboration avec les communautés locales pour plaider en faveur de leurs besoins pendant la pandémie. Par exemple, après avoir constaté que les autorités locales n'étaient pas en mesure de répondre aux besoins urgents en produits sanitaires et alimentaires pendant le couvre-feu, les OSC ont convaincu le gouvernement d'adopter l'ordonnance no 16, qui permet de déroger aux opérations habituelles des départements, des municipalités et des conseils municipaux pour faciliter l'exécution des commandes publiques liées à la pandémie. Dans ce contexte, le RACTES et la PFAnE ont collaboré avec la ville de Dakar pour élaborer un cadre juridique facilitant l'accès aux fonds publics des organisations de l'économie sociale et solidaire, y compris les coopératives et les groupes de femmes, avec le soutien de la KOICA et du Forum mondial de l'économie sociale. Diverses coalitions et plateformes de la société civile ont joué un rôle de médiateur lors des tensions liées aux couvre-feux et au confinement. Par exemple, la Plateforme des femmes pour la paix en Casamance (PFPC) et le Cadre unitaire de l'Islam au Sénégal (CUIS), un groupe de comités scientifiques de confréries musulmanes, ont lancé des initiatives pour pacifier l'espace public et apaiser les tensions politiques.

Les OSC ont également été actives sur les questions de genre, telles que l'autonomisation des femmes et la reconnaissance des droits des femmes dans les politiques publiques, lesquelles sont formulées dans la stratégie sur l'égalité et l'équité de genre dans le programme de développement du Sénégal. L'Association des juristes sénégalaises, en collaboration avec la Fondation Heinrich Böll-Dakar, a sensibilisé le public à la forte augmentation de la violence basée sur le genre pendant la pandémie.

Aucun progrès n'a été réalisé dans la réforme du cadre juridique régissant le secteur en 2020. En 2019, le ministère de l'Intérieur avait commencé à travailler avec les OSC pour réviser le décret n° 2015-145 à la demande pressante des OSC. Le CONGAD, l'Association des ONG internationales au Sénégal (ONGIS) et d'autres organisations travaillant sur la question sont parvenus à un accord sur les points les plus importants, tels que la fréquence de soumission des rapports par les ONG. Les révisions proposées avaient pour but de renforcer le rôle de la société civile dans le développement et d'améliorer sa capacité à mettre l'État face à ses responsabilités. Cependant, la réforme du décret n° 2015-145 n'a pas progressé en 2020. Une proposition d'accord-cadre entre les ONG et le gouvernement est également restée en suspens. Cet accord devrait, entre autres, faire évoluer la relation entre les ONG et le ministère de l'Intérieur d'une relation de mentorat à celle de partenariat et établir des mécanismes conjoints de consultation et de reddition de comptes incluant les ONG, l'administration territoriale, les services déconcentrés de l'État, et les communautés locales.

PRESTATION DE SERVICES: 3.7



La prestation de services des OSC n'a pas changé en 2020.

Les OSC offrent normalement des services dans un large éventail de domaines, notamment l'éducation, l'alphabétisation et l'employabilité des jeunes. Après que le gouvernement ait demandé aux OSC de mettre en œuvre une stratégie communautaire pour aider à endiguer le virus, certaines OSC locales ont pu rapidement interrompre leurs activités habituelles pour soutenir la réponse à la pandémie. La plupart des organisations ont pu réorienter les fonds vers des efforts à court et moyen terme, par exemple la distribution de kits de santé, de nourriture et de matériel de sensibilisation. Certaines OSC ont mis en œuvre de nouvelles initiatives ou ont travaillé avec d'autres OSC

locales pour faciliter leur participation à la lutte contre la pandémie. Par exemple, sous la bannière *Kou Nekkag Bossam* (À chacun son masque), Alphadev a aidé des jeunes non scolarisés en apprentissage et dans des ateliers

d'artisanat à fabriquer et à distribuer gratuitement des masques dans les communes, les marchés, sur les quais de pêche et dans les gares routières. La PFAnE a aidé les organisations communautaires sportives et culturelles des districts du centre, du sud et de l'ouest de Dakar à promouvoir le lavage des mains et d'autres mesures préventives sur les marchés et dans les garages, à fournir du matériel de protection et à produire des messages audiovisuels et des sketches pour sensibiliser à la discrimination à l'encontre des patients et anciens patients du COVID-19. Dans le cadre de cet effort, qui s'est déroulé avec l'appui du programme Sunu Election financé par l'USAID, certaines organisations ont également diffusé des supports visuels de sensibilisation produits par le ministère de la Santé.

Des organisations comme World Vision ont aidé directement la population par des dons matériels et financiers. Un groupe d'OSC a fourni 55 millions XOF (environ 95 000 USD) pour la région médicale de Kaffrine et a fait don de 8 millions XOF (environ 14 000 USD) au comité COVID-19 régional, ce qui a permis de distribuer 893 bouteilles de gel désinfectant, 1 575 paires de gants, 483 paquets de savon, de l'eau de Javel, des bâches, des affiches d'information et d'autres matériels de sensibilisation. RACTES a travaillé avec la ville de Dakar pour soutenir des organisations de femmes dans la production de kits sanitaires et sensibiliser les femmes sur leur lieu de travail et dans les écoles. Les organisations de soins de santé Association sénégalaise pour le bien-être familial (ASBEF), Enda Santé, Alima, Solidarité thérapeutiques et initiatives pour la santé (SOLTHIS), et l'organisation espagnole de Médecins du monde ont également fourni des services liés à la pandémie.

La protection des enfants des rues et des talibés, ou jeunes garçons qui quittent leur famille pour étudier le Coran, était une priorité absolue pendant la crise sanitaire. Ndeyi Jirim a protégé les enfants talibés du COVID-19 en prenant soin d'eux pendant vingt jours afin qu'ils n'aient pas à chercher de la nourriture. La coalition Agir Ensemble, qui comprend Save the Children, ChildFund, Plan Sénégal, SOS Village d'enfants, World Vision, Educo, l'AJS, l'Alliance pour la solidarité, l'organisation espagnole Alianza por la Solidaridad, et la Coalition nationale des associations et ONG en faveur de l'enfant (CONAFE), ont pu rapidement mettre en place une campagne de mobilisation appelée *AarXaley* (Protégeons les enfants) pour protéger les enfants contre les risques sanitaires et les violences. Ces mesures étaient souvent accompagnées d'activités de sensibilisation à la radio et par affiches. De nombreuses OSC ont utilisé la boîte à outils KoBo pour la planification et le suivi des actions menées dans le contexte de la pandémie.

En général, les OSC fournissent des biens et des services sans distinction de race, de sexe, de groupe ethnique, d'orientation sexuelle ou d'autres critères. Les associations de membres s'efforcent souvent de fournir des biens et services à d'autres personnes que leurs propres membres. Certaines organisations tentent de couvrir leurs frais de fonctionnement en facturant leurs services, mais cela se révèle difficile pour les OSC sénégalaises.

Le gouvernement reconnaît généralement les contributions des OSC en ce qui concerne la prestation de services. Les ministres du gouvernement assistent souvent à des événements organisés par les OSC. Par exemple, le secrétaire d'État chargé de la promotion des Droits humains et de la bonne gouvernance a travaillé aux côtés des OSC au sein du comité national paritaire du Partenariat pour un gouvernement ouvert, qui promeut la transparence du secteur public. Le président du pays s'est entretenu avec des représentants de la société civile, dont la PFAnE et 3D, pour lutter ensemble contre la pandémie, ce qui a abouti à la participation des OSC aux efforts déployés pour réduire la propagation du virus, promouvoir des mesures de prévention et prendre part au comité de suivi de la Force COVID-19.

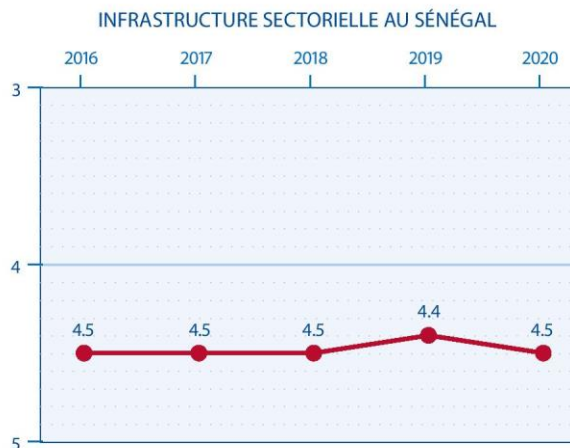
INFRASTRUCTURE SECTORIELLE: 4.5

L'infrastructure de soutien des OSC s'est légèrement détériorée en 2020 en raison de la faiblesse du soutien offert par les centres de ressources et les autres sources de soutien.

Le soutien financier et technique est fourni par les centres de ressources a diminué en 2020 en raison des restrictions liées à la pandémie. De nombreuses activités ont été annulées ou réduites. Par exemple, WEIGO a annulé 90 % des activités prévues et près de 60 % de son soutien financier aux OSC dans le cadre de son programme Dakar Focal City, qui fournit un appui technique et financier aux organisations travaillant dans la récupération des ordures, les ateliers artisanaux et le secteur informel.

Les réseaux et plateformes existants, tels que la PFAnE, le CONGAD et d'autres réseaux thématiques, offrent normalement à leurs membres des informations et des formations et coordonnent leurs activités. Mais en 2020, ils

ont dû réduire ces activités en raison de la pandémie. Par exemple, lorsque les élections locales ont été reportées à cause de la pandémie, la PFAnE a dû annuler toutes les activités de soutien aux OSC, y compris la formation et l'éducation. Dans le même temps, plusieurs nouvelles plateformes sont apparues pour offrir des services liés à la pandémie. Par exemple, les OSC membres des principales organisations faïtières ont créé le Cadre de partenariat des ONG faïtières sénégalaises (CAPFONG) afin de mutualiser les stratégies et les ressources pour soutenir l'État et les populations touchées par le VIH/sida dans le cadre de la COVID-19. Le CAPFONG a renforcé la coordination entre ses OSC membres afin qu'elles puissent participer efficacement à la réponse à la pandémie tout en assurant leur propre pérennité. Le CAPFONG a également élaboré un plan d'action qui propose des recommandations pour le Sénégal après COVID-19, en soulignant que les priorités sont susceptibles de changer et que de nouvelles formes d'organisations et de nouveaux contenus dans leurs interventions communautaires sont susceptibles d'émerger.



Les entités de soutien telles que le WEIGO, le CECI, l'École des entrepreneurs du Québec et la PFONGUE se sont adaptées à la pandémie en recourant principalement à des modalités de travail à distance et à des webinaires. De nombreuses activités de renforcement des capacités et de formation, offertes par les OSC internationales pour les OSC locales, sont passées à des plateformes de visioconférence telles que Zoom et Google Meet. Par exemple, le CECI a cessé ses activités en personne et a recouru à Zoom pour réaliser des formations destinées aux OSC de femmes et aux réseaux d'OSC.

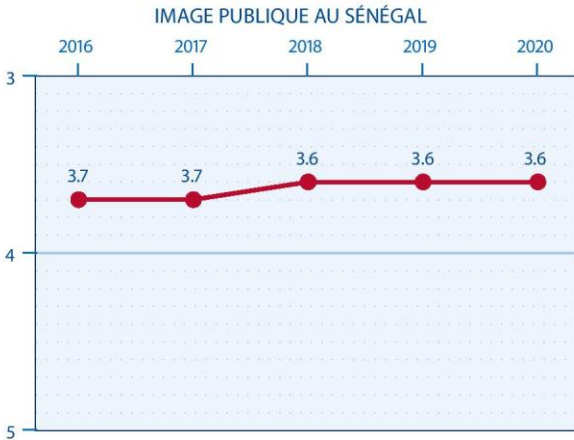
La pandémie de COVID-19 a contribué à faire tomber les frontières entre les secteurs, grâce à l'expansion des projets multipartites. Des OSC nationales et internationales ont établi des partenariats avec des OSC locales afin de promouvoir leur participation aux mécanismes de réponse gouvernementale à la pandémie et de financement d'urgence. Par exemple, la Plateforme des ONG européennes au Sénégal (PFONGUE), par le biais de son projet Jokkale, a facilité les efforts de groupes de travail d'OSC internationales et nationales pour réaliser une analyse collective des impacts de la crise de la COVID-19 au Sénégal. Ce processus de concertation a permis de proposer au gouvernement, au secteur privé et aux partenaires financiers et techniques des évaluations de l'impact de la pandémie sur le développement rural et la sécurité alimentaire, les services essentiels et la planification urbaine et régionale, l'employabilité et le développement économique, et les secteurs sociaux, notamment les populations vulnérables. L'UE a continué de renforcer la capacité des réseaux et des plateformes à contribuer à la gouvernance dans des secteurs tels que la gestion des ressources naturelles, le développement agricole durable, l'emploi des jeunes, la transparence et la responsabilité dans le cadre de son Programme d'appui à la société civile. Le secteur privé coopère avec les OSC principalement par le biais de la PFAnE, qui est un cadre de coopération entre le secteur privé et la société civile, y compris les syndicats.

IMAGE PUBLIQUE: 3.6

L'image publique des OSC n'a pas changé en 2020.

Les activités des OSC ont bénéficié d'une bonne couverture et d'un traitement satisfaisant de la part des médias privés en 2020. Par exemple, toutes les conférences de presse, les communiqués de presse, les marches et les manifestations organisées par des organisations de défense des droits comme N'oo Lank, FRAPP-France, Aar Li NuBokk, Fed Up, 3D, la PFAnE et le RADDHO ont été couverts de façon généralement objective par les médias traditionnels et les réseaux sociaux. Les médias publics, notamment la télévision et la radio nationales, couvrent encore peu voire pas du tout les activités des OSC.

Le public a généralement une opinion positive des OSC. Les bénéficiaires rendent souvent hommage aux actions menées par les OSC pour améliorer les conditions de vie communautaires et défendre des causes sociales et économiques en faveur des groupes vulnérables. La population apprécie également le travail des OSC dans la



régional et départemental.

Compte tenu des restrictions liées à la pandémie, les OSC ont dû trouver d'autres moyens de diffuser leurs messages en 2020. De nombreuses organisations ont eu recours aux visioconférences, au télétravail, aux réseaux sociaux et à la distribution de brochures. Des OSC, dont la PFAnE, le COSCE et 3D, ont mené une campagne médiatique par le biais de divers médias traditionnels, sociaux et communautaires avec le soutien de l'USAID. Dans le cadre de ce programme, les OSC ont produit et diffusé des émissions sur la prévention du virus et la lutte contre la discrimination. Certaines organisations ont bénéficié de leurs solides relations avec les leaders communautaires, les représentants de quartier, les responsables de marchés et les responsables de collectifs de transport, qui ont aidé à diffuser le message sur les mesures de prévention du COVID-19. Les commentaires du public ont permis aux OSC d'améliorer leurs stratégies de communication sur COVID-19 et de parvenir à faire accepter par la communauté les restrictions visant à prévenir la propagation du virus.

Les OSC sénégalaises ne disposent toujours pas d'un mécanisme d'autorégulation. Un projet de charte des OSC lancé par les OSC nationales en 2018 n'est encore qu'au stade de concept et n'a donc pas encore contribué à promouvoir la crédibilité et la pérennisation du secteur. Les rapports descriptifs et financiers des OSC sont principalement destinés aux partenaires financiers, et les publications sur leur travail destinées au grand public sont rares.

Clause de non-responsabilité: les opinions exprimées dans ce document sont celles des intervenants et des autres chercheurs du projet et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'USAID ou de FHI 360.

défense de ses droits. Bien qu'au début de la pandémie, les OSC n'aient pas été très visibles en raison de la nécessité de réorienter leurs activités et de réaffecter les fonds après les négociations avec les bailleurs, elles ont finalement été perçues comme jouant un rôle important dans la réponse à la pandémie et comme renforçant la stratégie du gouvernement central pour endiguer la propagation de la COVID-19.

Le gouvernement a généralement une opinion favorable des OSC. La contribution positive de la société civile à la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale de prévention communautaire de la COVID-19 a renforcé cette perception. Par exemple, à plusieurs reprises, le ministre de la Santé a invité toutes les OSC à participer à la lutte contre la pandémie aux niveaux national,